

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA TARIFICATION DES FORMATIONS
PORTEES PAR L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (ESPE)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 19 MAI 2017,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de Gestion de l'ESPE du 14 avril 2017 ;

Vu l'avis favorable des membres de la CFVU du 10 mai 2017 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne,

APRES avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter la tarification suivante à compter de la rentrée universitaire 2017 – 2018 pour les formations portées par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) :

DIPLOMES NATIONAUX ET PREPARATIONS CONCOURS

Intitulé	Droits Inscription indicatifs *	Droits Spécifiques FI	Frais de formation		Observations
			FC avec accompagnement sans financement d'un organisme public ou privé	FC financée par un organisme public ou privé	
Master MEEF toutes mentions	256 €	-	800 €	3 000 €	
Préparation concours pour les étudiants inscrits en Master 2 B mentions 2 et 3	(1)	200 €	-	-	(1) dûs avec l'inscription en Master 2
Préparation concours sans inscription en Master 2 B mentions 2 et 3	256 €	600 €	-	-	
Préparation CRPE pour les étudiants inscrits en Master 2 B mention 1	(1)	400 €	-	-	(1) dûs avec l'inscription en Master 2
Préparation CRPE sans inscription en Master 2 B mention 1	256 €	400 €	-	-	
Master Sciences de l'éducation	256 €	-	800 €	3 000 €	

Master Santé publique	256 €	-	800 €	4 900 €	
Licence professionnelle Métiers de la santé : prévention et éducation à la santé	184 €	-	1 200 €	4 400 €	
Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)	184 €	375 € ⁽²⁾ (ou au module : 112,50 € ⁽³⁾ ou 75 € ⁽⁴⁾)	375 € (ou au module : 112,50 € ⁽³⁾ ou 75 € ⁽⁴⁾)	1 500 € (ou au module : 420 € ⁽³⁾ ou 330 € ⁽⁴⁾) avec financement du Conseil Régional AURA : 1 200 € (ou au module : 360 € ⁽³⁾ ou 240 € ⁽⁴⁾)	⁽²⁾ formation à distance ⁽³⁾ module obligatoire ⁽⁴⁾ module optionnel

Tarification à l'Unité d'Enseignement au prorata des crédits pour les Diplômes Nationaux (hors DAEU) et pour les publics bénéficiant d'un financement en formation continue.

* ces droits d'inscription sont fixés annuellement par Arrêté Ministériel. Les chiffres mentionnés correspondent à l'année 2016-2017 et sont donnés à titre indicatif.

Membres en exercice : 37
Votes : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions: 0

Le Président,



Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-05-19-07_3

TRANSMIS AU RECTEUR : 24/05/2017

PUBLIE LE : 22/05/2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.